

France/Attaques de vendredi dernier

Le gouvernement riposte aux critiques avant l'hommage national



Le Premier ministre Edouard Philippe, hier à l'Assemblée : "Ceux qui croient pouvoir promettre aux Français un risque zéro prennent (...) une bien lourde responsabilité"...

Photo : AFP



...Pendant ce temps, arrivait à Paris la dépouille du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame auquel un hommage national doit être rendu ce matin aux Invalides.

Photo : AFP

AFP
Paris/France

Pour le Premier ministre Edouard Philippe, c'est prendre une lourde responsabilité que de promettre aux Français un risque zéro.

LE gouvernement a rejeté hier en bloc les critiques de la droite et de l'extrême droite, qui se déchaînent depuis les attentats jihadistes dans le sud de la France, à la veille de l'hommage national au gendarme tombé en "héros" pour sauver une otage. "Ceux qui affirment, sans savoir, que cet attentat aurait pu être évité, ceux qui croient pouvoir promettre aux Français un risque zéro, je le dis : ceux-là prennent, dans leur légèreté, une bien lourde responsabilité", a lancé le Premier ministre Edouard Philippe lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale. Dans chacune des deux chambres, députés et sénateurs ont rendu hommage par une minute de silence aux victimes des attaques de vendredi à Trèbes et

Carcassonne (sud-ouest), qui ont fait quatre morts. En présence de quelque 200 de ses frères d'armes, une cérémonie se tiendra ce mercredi à partir de 10H30 GMT (11H30 au Gabon), en mémoire du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, "héros français" tué après avoir pris la place d'une otage dans un supermarché de Trèbes. Le président Emmanuel Macron prononcera son éloge funèbre. Surmonté de son képi, le cercueil du gendarme est arrivé dans l'après-midi à Paris. Une minute de silence sera observée mercredi à 09H00 GMT (10H00 au Gabon) dans les gendarmeries, commissariats et préfectures. Dans la soirée, l'évêque aux armées présidera une messe en hommage à Arnaud Beltrame, en l'église Saint-Sulpice à Paris, avant ses funérailles demain matin à la cathédrale de Carcassonne. Avant cette journée de recueillement, la polémique sur le suivi de Radouane Lakdim et des islamistes radicaux, lancée par la droite et l'extrême droite, ne faiblissait pas. "Il n'y a pas pire instrumen-

talisation que de se cacher derrière un héros pour échapper à sa propre incompétence et à sa propre lâcheté. (...) Il n'y a pas pire mépris à l'égard des victimes que de ne rien vouloir changer", a accusé la présidente du parti d'extrême droite Front national, Marine Le Pen. Le président des Républicains (droite), Laurent Wauquiez, avait dénoncé lundi une "coupable naïveté" d'Emmanuel Macron, réclamant le rétablissement de l'état d'urgence et l'expulsion des étrangers fichés "S" (pour "sûreté de l'Etat"). Le Premier ministre leur a dit de se "méfie(r) des réponses juridiques rapides". Il existe déjà "un arsenal juridique (...) pour comprendre, suivre, sanctionner", selon lui. Quant aux députés socialistes, ils ont déploré l'"éternelle rengaine" de la droite et de l'extrême droite. "RADICALISATION LATENTE" • Deux proches du jihadiste, dont sa compagne de 18 ans fichée comme lui pour radicalisation, étaient toujours en garde à vue hier. La dangerosité de Ra-

douane Lakdim a-t-elle été sous-évaluée ? Tué vendredi lors de l'assaut du GIGN, ce petit délinquant radicalisé de Carcassonne était fiché "S" depuis 2014 et inscrit depuis novembre 2015 au Fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). Le "suivi effectif" de Radouane Lakdim était "toujours en cours (en mars) mais n'avait pas permis de mettre en évidence des signes précurseurs d'un passage à l'acte", a assuré lundi le procureur de Paris François Molins. Un "suivi" ne signifie pas nécessairement une surveillance physique ou technique (écoutes, vérifications des factures de téléphonie, etc.). D'autant que nombre de mesures de surveillance technique sont mises en échec par les messageries cryptées qui passent par internet. Plusieurs informations parvenues en mai 2014 avaient fait état d'une "radicalisation latente" et de velléités de départ en Irak ou Syrie. Une fiche "S" est alors émise, mais les investigations ne révèlent aucun signe de radicalisation vio-

lente. En septembre 2017, son compte Facebook, attestant un intérêt pour l'idéologie jihadiste, attire de nouveau l'attention de la DGSI, mais les investigations ne donnent aucun résultat probant. Selon une source proche du dossier, Radouane Lakdim avait par ailleurs été "énervé" par une autre convocation devant le tribunal correctionnel de Carcassonne le 23 avril, où il devait être jugé pour port d'arme blanche et pour avoir conduit malgré l'annulation de son permis. • Dernière minute : la compagne de Radouane Lakdim devant un juge. La compagne de Radouane Lakdim, le jihadiste qui a tué quatre personnes dans des attaques à Trèbes et Carcassonne (sud), devait être présentée dans la soirée à un juge antiterroriste en vue de son inculpation, a annoncé hier le parquet de Paris. Celui-ci a requis sa mise en examen (inculpation) pour "association de malfaiteurs terroriste" criminelle et son placement en détention provisoire.

Photo : AFP



La Cour de cassation, plus haute juridiction française, a confirmé hier la condamnation de Jean-Marie Le Pen à 30 000 euros (19,6 millions de francs) d'amende pour avoir de nouveau qualifié les chambres à gaz de "détail" de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, en avril 2015, rendant cette sentence définitive.

Iran-Arabie Saoudite/Diplomatie. Téhéran rejette les menaces de Ryad

Responsables et experts iraniens ont rejeté hier les nouvelles accusations de l'Arabie saoudite selon lesquelles Téhéran fournit des armes aux rebelles du Yémen, ironisant sur les menaces de riposte de Ryad après le dernier tir de missiles des Houthis.

Syrie/Conflit. Le secteur rebelle de la Ghouta se vide de ses combattants



Le dernier fief rebelle aux portes de la capitale syrienne continue de se vider de ses combattants, après le départ d'un convoi nocturne transportant des milliers de personnes hors de la Ghouta, les évacuations s'étant poursuivies hier sous le parrainage de la Russie.

Photo : AFP

Interpellé dimanche après la publication de tweets

Un ex-candidat de la gauche radicale condamné pour apologie du terrorisme

AFP
Caen/France

UN ex-candidat aux législatives du parti de la gauche radicale, la France insoumise (LFI), interpellé dimanche après des tweets sur les attentats, a été condamné hier à un an de prison avec sursis pour apologie du terrorisme. Stéphane Poussier, 60 ans, a été interpellé dimanche matin à son domicile pour avoir publié samedi deux tweets se félicitant de la

mort du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, tué après s'être substitué à une otage dans l'attaque jihadiste qui a fait quatre morts dans le sud de la France vendredi. Cet ancien commercial dans la téléphonie a indiqué à la presse après sa condamnation qu'il ne ferait "pas appel" de ce jugement qu'il dit "accepte(r) pleinement". A la barre, comme devant la presse, il s'est excusé à plusieurs reprises auprès des proches et des collègues du gendarme pour ces propos "cruels".

Candidat malheureux de La France insoumise aux législatives en 2017, Stéphane Poussier avait écrit sur Twitter : "A chaque fois qu'un gendarme se fait buter (...) je pense à mon ami Rémi Fraisse", un jeune militant écologiste tué en 2014 par une grenade tirée par un gendarme dans le sud-ouest de la France. "Là, c'est un colonel, quel pied ! Accessoirement, encore un électeur de Macron en moins", avait-il ajouté. Ses remarques ont provoqué de vives réactions sur Twitter, et son

compte a été désactivé. Ces propos ont été condamnés par son ancien mouvement, la France Insoumise, et par son leader Jean-Luc Mélenchon. Selon LFI, M. Poussier a été exclu du parti samedi. Le tribunal a considéré que ces tweets contenaient une "présentation favorable, voire très favorable" des "conséquences d'un acte terroriste", mais aussi tenu compte de leur "caractère très limité dans le temps, ponctuel", a indiqué son président Lionel Da Costa Roma.

La peine maximale encourue pour ce type de délit est de sept ans de prison et de 100 000 euros (65,5 millions de francs) d'amende. La mort du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, qui aurait eu 45 ans en avril, a suscité une immense émotion et de nombreux hommages en France et dans le monde. Une cérémonie d'hommage national a lieu ce mercredi à 09H30 GMT (10H30 au Gabon) aux Invalides à Paris, en présence du président Emmanuel Macron.